

EVALUATION DU STOCK DE SOLE (SOLEA SOLEA) DU GOLFE DE GASCogne



Résumé : La sole du golfe de Gascogne est un stock fragile et qui représente une ressource financière importante pour un nombre conséquent de pêcheurs. Depuis 2002, un plan de gestion a été mis en place. Il visait prioritairement à rétablir une biomasse féconde supérieure au seuil de précaution. En 2009, cet objectif a été atteint. Cependant, en raison notamment de faibles recrutements depuis 2010, le stock est de nouveau en déclin. Un nouveau plan de gestion n'a pas été défini, la Commission

européenne souhaitant qu'il soit plurispécifique pour tenir compte des interactions entre espèces. L'état actuel du stock, combinant une SSB en déclin et de faibles recrutements conduit à recommander un TAC en forte diminution. Le Conseil des ministres n'a cependant pas suivi les recommandations du CIEM, en adoptant un TAC de 3 800 t.

EVOLUTION DE L'EXPLOITATION

La sole commune est présente sur presque tout le plateau continental du golfe de Gascogne, depuis la côte jusqu'à une profondeur d'environ 150 m. Ce stock (zones VIIIa et b) est évalué par le groupe de travail WGBIE du CIEM.



Les captures ont augmenté de 1980 à 1994 (Figure 1). Elles atteignent alors un maximum de 7 400 t puis diminuent et fluctuent entre 3 600 et 4 800 t entre 2003 et 2010. Depuis quelques années elles sont stables aux alentours de 4 300 t, ce qui est supérieur aux quotas autorisés en 2013 (3 758 t).

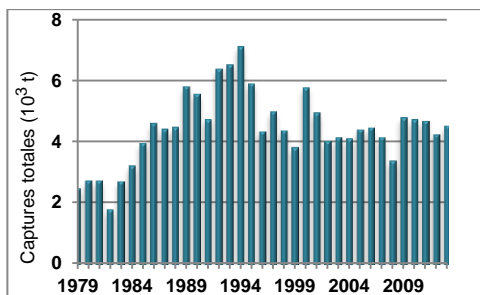


Figure 1 : Evolution des débarquements (en kt) de sole du golfe de Gascogne (ICES, 2014)

Historiquement, le stock de soles du golfe de Gascogne a été exploité par les flottilles françaises, belges, hollandaises et espagnoles. En 2013, seules les flottilles françaises et belges sont encore présentes. Les pêcheurs français ont débarqué 4 181 t (93% des débarquements nationaux officiels) et les belges 312 t (7%).

La pêche française de la sole en golfe de Gascogne se fait essentiellement avec des filets fixes spécifiques à la sole (68% des captures). Le reste des captures est réalisé par des chalutiers à perche belges, spécifiques à la sole, et par des chalutiers à panneaux français, multi spécifiques. Les chalutiers côtiers capturent 7% des débarquements nationaux officiels, les chaluts hauturiers à panneaux en capturent 18% et les chaluts hauturiers à perche en capturent 7%.

DIAGNOSTIC DE L'ETAT DU STOCK

Les valeurs de recrutement semblent orientées à la baisse depuis 1993 (Figure 2). Entre 2004 et 2008, elles varient entre 17 et 18 millions d'individus. L'année 2009 fait exception, avec le plus fort recrutement observé depuis 1984. Les recrutements sont corrects en 2010 et 2011 (environ 23 millions d'individus), alors que 2012 et 2013 présentent les plus faibles valeurs observées ces dernières années, avec seulement à 11,1 et 10,7 millions d'individus recrutés.

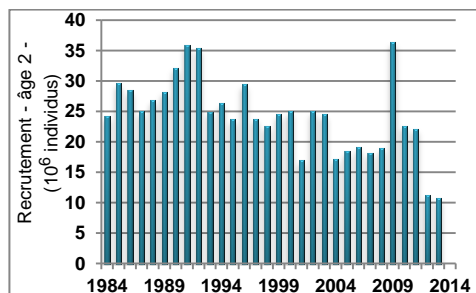


Figure 2 : Evolution du recrutement de sole du golfe de Gascogne (ICES, 2014)

De 1984 à 1993, la biomasse féconde augmente jusqu'à 16 500 t (Figure 3) puis elle chute jusqu'en 2003 à 9 700 t. En 1998, la SSB atteint une valeur inférieure à B_{pa} (13 000 t). En 2003, elle atteint sa valeur la plus basse (environ 9 000 t).

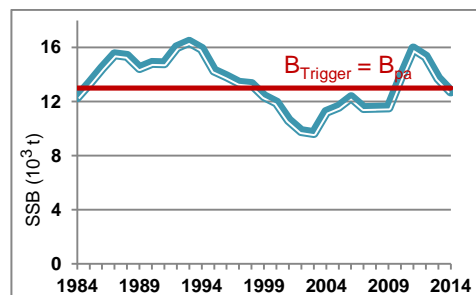


Figure 3 : Evolution de la biomasse féconde de sole du golfe de Gascogne (ICES, 2014)

Cette diminution peut être due à de mauvais recrutements combinés à une forte pression de pêche exercée sur le stock (Figure 4). En 2003, une diminution des quotas est mise en place (de 6 300 t à 3 800 t) et, à partir de cette année, la biomasse féconde augmente à nouveau. Elle dépasse B_{pa} en 2010. Le fort recrutement de 2009 combiné à une baisse de l'effort de pêche conduit à un nouveau maximum de la SSB en 2011 (15 919 t). L'actuelle diminution de la SSB peut s'expliquer par les faibles recrutements observés. L'effort de pêche augmente depuis 2011 malgré une diminution des quotas. En 2014, la SSB redevient inférieure à B_{pa} (12 700 t).

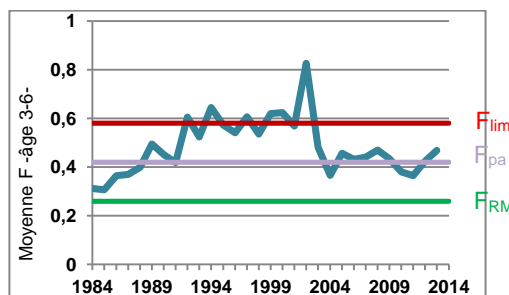


Figure 4 : Evolution de la mortalité par pêche de sole du golfe de Gascogne (ICES, 2014)

Malgré des indicateurs reflétant une dégradation de l'état du stock dès le début des années 90, la mortalité par pêche a progressivement augmenté de 1984 à 2002 incluant une période d'oscillation autour de F_{lim} (entre 1990 et 2000). En 2002, elle a atteint un maximum (0,826). De 1992 à 2003, l'effort de pêche était supérieur à F_{lim} donc le stock était en surexploitation de recrutement. En 2002, la baisse des quotas de 6 300 t à 3 800 t, en réponse à la baisse de la biomasse féconde (Figure 3), a entraîné une diminution de la mortalité par pêche jusqu'en 2004. Depuis, la mortalité par pêche oscille autour de F_{pa} . Elle atteint en 2013 la plus forte valeur depuis 2009 (0,46) et devient supérieure à F_{pa} . Depuis 1984, la mortalité par pêche est restée supérieure au F_{RMD} , le stock est en surexploitation de croissance.

VALEURS DE REFERENCE

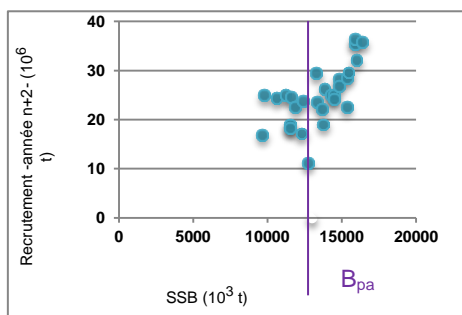


Figure 6 : Recrutement en fonction de la SSB

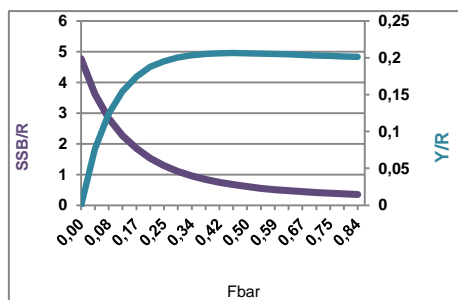


Figure 7 : SSB/R et Y/R en fonction de Fbar

Les valeurs de référence nécessaires pour la gestion du stock de sole du Golfe de Gascogne sont données dans le tableau 1. L'absence de relation stock-recrutement claire rend l'estimation de ces valeurs de référence difficile.

Tableau 1 : Valeurs des valeurs de référence depuis 2010

B_{lim}	$B_{pa} = B_{trigger}$	B_{RMD}	F_{max}	F_{pa}	$F_{0.1}$	F_{RMD}
Non déterminée	13 000t	28 800t	0,46	0,42	0,21	0,26

GESTION DU STOCK

Tableau 2 : Bilan des estimations et valeurs cibles applicables à la Sole du golfe de Gascogne

	Y (en tonnes)	F	SSB (en tonnes)
2013 (estimées)	4 234	0.469	13 709
2014 (simulées)	3 435	0.42	13 763
2015 (valeurs correspondant à l'avis) :			
<i>Approche au RMD</i>	2 407	0.26	16 105
<i>Approche de précaution</i>	3 675	0.42	14 699
<i>Captures nulles</i>	0	0	18 795

Plan de gestion

Le plan de gestion établi en 2006 avait pour objectif d'atteindre une $SSB > B_{pa}$ (13 000 t) en 2008, et ceci en appliquant une mortalité par pêche décroissante graduellement. Après atteinte de cette SSB cible, un objectif de mortalité par pêche aurait dû être approuvé par le Conseil européen ainsi qu'un taux annuel de réduction de la mortalité jusqu'à atteindre cet objectif. Cependant, ces paramètres n'ont toujours pas été déterminés.

Avis du CIEM en 2013, pour 2014

Depuis 2010, le CIEM conseille de diminuer la mortalité par pêche étape par étape, avec l'objectif d'atteindre une mortalité par pêche $F_{RMD}=0.26$ en 2015. Pour 2014, l'avis du CIEM correspondant à ce schéma de transition vers le F_{RMD} était de ne pas excéder un TAC de 3 230 t.

Par ailleurs, le CIEM a analysé en 2014 un plan de gestion proposé par le Conseil européen qui consistait à atteindre le F_{RMD} d'ici 2015 ou 2020 en appliquant un TAC constant de 4 300 t chaque année. Le CIEM a considéré que ce plan de gestion était prudent et que les probabilités de chute de la SSB en dessous de la valeur seuil (B_{pa}) étaient faibles. Le TAC de 4 300 t permettait alors d'atteindre le F_{RMD} avant 2020 (sous hypothèse d'un recrutement moyen ... qui n'a en fait par été observé)

Le TAC pour 2014 a finalement été fixé à 3 800 t par le Conseil des Ministres.

Avis du CIEM en 2014, pour 2015

Les évaluations antérieures n'avaient pas anticipé les faibles recrutements de ces dernières années ce qui explique les écarts importants entre les biomasses fécondes attendues et celles observées. Un nouveau déclin de la SSB est désormais attendu, même en cas de limitation de l'effort de pêche.

Pour 2015, le CIEM recommande un TAC basé sur l'approche au RMD soit 2 407 t (toutes les captures étant supposées débarquées). Ceci devrait permettre à la SSB d'atteindre une valeur de 16 105 t ($>B_{pa}$) en 2016.

L'approche de précaution impliquerait quant à elle l'application d'une mortalité par pêche inférieure à F_{pa} , soit une capture totale inférieure à 3 675 t. Cette approche conduirait à une SSB de 14 699 t en 2016.

Ce TAC aurait été inférieur à celui de 2014 qui avait déjà créé des incompréhensions et des déceptions. Au final, le Conseil européen a décidé de reconduire le TAC de 2014 (3 800 t), malgré une proposition initiale de baisse de la Commission européenne.

Bibliographie

- ICES, Bay of Biscay and Atlantic Iberian waters STOCK Sole in Divisions VIIIa, b (Bay of Biscay) Advice for 2015, June 2014
- ICES WGBIE REPORT, Report of the Working Group for the Bay of Biscay and the Iberian waters Ecoregion, 7–13 May 2014 Lisbon, Portugal
- Journal officiel de l'Union Européenne, règlement (UE) N o 43/2014 du conseil, 20 janvier 2014
- LAGIERE R., MACHER C., GUYADER O., 2012, Bilan et évolution des mesures de gestion mises en œuvre dans le golfe de Gascogne : focus sur les mesures impactant directement ou indirectement la pêcherie de sole, Ifremer, [en ligne]
- Review of scientific advice for 2015, part 2, 7 to 11 July 2014, STECF, Copenhagen, Denmark